

recensement officiel fait en 1836, de la division des communes de France par catégories selon leurs populations relatives.

CLASSEMENT DES COMMUNES	QUANTITÉ de chaque CLASSEMENT	POPULATION TOTALE EN NOMBRES ronds.	OBSERVATIONS.
» » à 3,000 habit.	35,832	24,400,000	Exemptes d'octroi.
» » à 3,000 »	318	600,000	Soumises à l'octroi.
3,000 à 4,000 »	333	2,000,000	»
4,000 à 5,000 »	174	1,000,000	»
5,000 à 10,000 »	274	2,000,000	»
10,000 à 15,000 »	52	1,000,000	»
15,000 à 20,000 »	24	500,000	»
20,000 à 30,000 »	20	500,000	»
30,000 à 40,000 »	8	500,000	»
40,000 à 50,000 »	6	500,000	»
50,000 à 150,000 »	6	500,000	»
150,000 à 200,000 »	2	500,000	»
PARIS.	1	1,000,000	»
	37,252	34,400,000	

Il résulte de ce tableau que sur les 37,252 communes dont se compose la France, 35,832 faisant ensemble une population totale de 24 millions d'habitants, sont exemptes des droits d'octroi. Mais on sait que ces communes paient cette exemption forcée par le désavantage de ne pouvoir, faute de suffisantes ressources, obtenir des améliorations ni même un bien-être auxquels cependant elles ont droit et dont surtout elles auraient un urgent besoin.

Cette inégalité de position des communes qui provient d'une même cause, l'absence totale ou l'insuffisance des ressources financières, et qui a partout pour résultat d'empêcher le développement du progrès et la marche des améliorations, demande une réforme. La subvention de toutes les communes par l'état satisferait à ce besoin.

On a vu que la part afférente aux communes dans le produit net des octrois leur constitue un revenu total définitif de 59 millions. La subvention à accorder aux communes, en compensation de l'octroi désormais supprimé, devrait donc offrir